



**Semaine 50 – Du 06 au 12 Décembre 2020 ( du 20 au 26 Kislev 5781)**

**La e-letter est dédié à la mémoire de :**

Fernande Messaouda Mazal bat Sim'ha, nifteret le 22 Kislev 5777  
Yaacov ben Yéhouda Menahem Rotenberg, niftar le 23 Kislev 5777

## **DATES & HORAIRES**

### **Dimanche**

*Cha'harit : 08h00*

*Talmud Torah à confirmer par Rav A. Gabay*

### **Chabbath Vayéchev**

*Entrée Vendredi 11 Décembre : 16h37*

*Sortie Samedi 12 Décembre : 17h51*

### **Vendredi soir**

*Min'ha suivi d'Arvith : 16h15*

### **Samedi**

*Cha'harit à la synagogue 09h30 (Odou)*

*Min'ha à 16h15*

*Arvith à 17h51*



**HANNOUKA A COMPTER DE JEUDI 10 DECEMBRE AU SOIR**



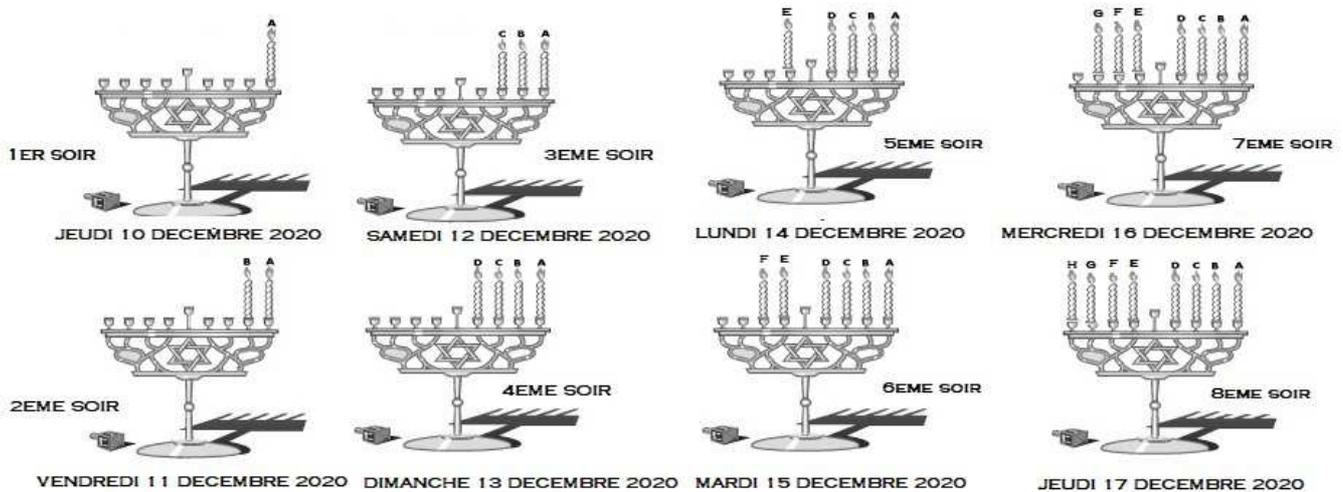
### **Vayechev** (Genèse 37, 1 – 40, 23)

Jacob s'installe en Terre Sainte, à Hébron, avec ses douze fils. Il a une préférence pour Joseph, alors âgé de 17 ans, dont les frères jalouent le traitement de faveur, comme la précieuse tunique multicolore que Jacob lui a confectionné. Joseph raconte à ses frères deux rêves qu'il a faits qui prédisent qu'il régnera sur eux. Leur rancœur s'en trouve encore attisée. Shimon et Lévi projettent de le tuer, mais Réouven les convainc de le jeter plutôt dans une citerne : son intention est de revenir le chercher plus tard pour le sauver. Pendant que Joseph est dans la citerne et que Réouven s'est absenté, Judah persuade ses frères de vendre Joseph à des ismaélites dont la caravane passe à proximité. Les frères trempent la tunique de Joseph dans le sang d'une chèvre et la montrent à leur père, lui faisant croire qu'une bête sauvage a dévoré son fils. Judah se marie et a trois enfants. L'aîné, Er, décède jeune et sans enfant. Onan, son frère, en vertu du lévirat, épouse sa belle-sœur, Tamar. Mais Onan se refuse à donner une progéniture à Tamar et connaît lui aussi, pour cette raison, une fin prématurée. Judah répugne alors à donner son troisième fils en mariage à Tamar. Déterminée à obtenir une descendance de la famille de Judah, cette dernière prend les apparences d'une courtisane et séduit Judah lui-même. Quelque trois mois plus tard, Judah apprend que Tamar est enceinte et ordonne son exécution pour crime de prostitution. Mais elle produit les gages que Judah lui a donnés ; celui-ci constate la vertu de sa bru et reconnaît sa paternité. Tamar donne naissance à deux jumeaux, Perets (ancêtre du Roi David) et Zera'h.

Joseph est conduit en Egypte et vendu à Potiphar, le ministre en charge des abattoirs de Pharaon. Hachem bénit toutes les actions de Joseph et il se trouve bientôt intendant de toutes les propriétés de son maître. L'épouse de Potiphar désire ce jeune homme beau et charismatique ; Lorsque Joseph repousse ses avances, elle l'accuse auprès de son mari d'avoir tenté de lui faire violence et Joseph est jeté en prison. Joseph gagne rapidement la confiance et l'admiration de ses geôliers qui lui confient une fonction importante dans l'administration de la prison.

Dans cette prison, Joseph rencontre le maître-échanton et le maître-panetier de Pharaon, incarcérés pour avoir offensé leur maître. Eux-aussi sont en proie à des rêves, que Joseph leur interprète. Dans trois jours, leur dit-il, l'échanton sera rétabli dans sa position et le panetier pendu. Joseph demande à l'échanton d'intercéder pour lui auprès de Pharaon. Les deux événements se produisent effectivement, mais l'échanton oublie Joseph et ne fait rien pour lui.

# 'HANNOUCCA'



## Usages

Il est d'usage de raconter à sa famille les miracles qui se sont produits à cette époque.

Le repas est accompagné de chants et de louanges.

On ne fait pas de Hespéd (éloge funèbre) durant cette période.

La fille du Grand Prêtre Yohanane, qui était fort belle, fut invitée par le roi persécuteur. Elle réussit à l'endormir par un repas de fromages et de vin, puis, à le tuer.

Pour cette raison, certains consomment des plats lactés à Hanouka.

Certains ont l'usage de rester près des lumières une demi-heure après l'allumage, bien sûr sans chercher à tirer profit des lumières. On ne donne pas de cadeaux à Hanouka mais plutôt de l'argent aux enfants afin de les stimuler à l'étude de la Thora et à la pratique des mitzvot. C'est aussi une éducation pour leur permettre de donner à leur tour la Tsédaka.

## Allumage

On procède à l'allumage de la façon suivante :

**Le premier soir : A**

**Le deuxième soir : B ensuite A**

**Le troisième soir : C, ensuite B, et après A.**

Suivre le même principe pour les autres soirs en plaçant toujours la nouvelle bougie à gauche et en allumant de gauche à droite.

Le premier soir on dira trois bénédictions, les autres soirs, on ne fera pas « Chéhékéyanou ».

La mitzva est déterminée par l'allumage, aussi, s'arrangera-t-on pour que tout soit en ordre au moment de l'allumage (Hanoukia à sa place, huile suffisante, etc.).

Si les lumières s'éteignent il faut les rallumer sans bénédiction.

La lumière auxiliaire, appelée Chamache, peut servir à allumer les autres flammes.

Il est interdit de déplacer la Hanoukia, on ne le fera qu'après avoir éteint les mèches, une fois la mitzva accomplie.

On ne profitera pas des lumières de la Hanoukia, qui sont consacrées à la mitzva, pour lire ou s'éclairer. Pour cette raison, la lumière supplémentaire, appelée Chamache, est située au-dessus, en retrait ou en avant des autres, et doit rester allumée.



## ALLUMAGE A LA SYNAGOGUE

JEUDI 10 DECEMBRE à 19h00  
VENDREDI 11 DECEMBRE à 16h00  
SAMEDI 12 DECEMBRE à 18h00



DIMANCHE 13, LUNDI 14, MARDI 15, MERCREDI 16 ET JEUDI 17 à 19h00